FÉDÉRATION DES FINANCES

FLASH INFOS 23 - 2017

GROUPE DE TRAVAIL HANDICAP du 8 novembre 2017

Des moyens sacrifiés, des projets en danger !

Eu égard à la situation particulièrement préoccupante du FIPHFP, **FO Finances** a tenu à faire la déclaration liminaire ci-après à ce groupe de travail présidé par Mme OUDOT :

La situation du FIPHFP est marquée par les attaques successives des différents gouvernements, de réduction des dépenses publiques pour répondre aux exigences de la Commission Européenne. L'affaiblissement budgétaire du FIPHFP se poursuit aujourd'hui avec une aggravation particulière ces dernières semaines.

Le gouvernement a communiqué sur la revalorisation de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH), qui maintient la situation des personnes porteuses de handicap en-deçà du seuil de pauvreté. Cette annonce masque une autre réalité, visant la poursuite de l'affaiblissement du financement public de la solidarité avec les personnels des trois versants de la Fonction Publique – Etat, Territoriale et Hospitalière.

En effet, le gouvernement Hollande a prélevé sur trois ans, 87 millions d'euros sur les recettes du FIPHFP, ce jusqu'en 2016 (29 millions par an). *Avec* ***FO Finances****, l'ensemble des organisations membres du FIPHFP ont demandé l'abrogation de la décision gouvernementale et réclamé le maintien des fonds.*

Une nouvelle menace pèse sur l'avenir du FIPHFP. ***En 2016, le FIPHFP a investi 157 millions d'euros*** *pour favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement d'agents de la Fonction Publique. Pour la même année 2016,* ***les contributions n'ont représenté que 132 millions d'euros.*** *Donc pour les trois prochaines années,* ***le budget sera abaissé à 120 millions d'euros ce qui sera donc notablement insuffisant : moins 25 % du budget !***
Pour FO Finances c'est inadmissible !

Le Comité Interministériel Handicap du 20 septembre dernier n'a même pas abordé la question du financement du FIPHFP et son incidence sur l'insuffisance de moyens nécessaires à l'accomplissement de la pleine mission du FIPHFP.

L'annonce de la baisse de ressources du FIPHFP a été faite par le président et le directeur général du FIPHFP lors d'une conférence de presse le 21 septembre. Le président du FIPHFP a déclaré vouloir « laisser du temps au gouvernement ». ***FO Finances*** *dénonce les propos tenus pendant cette présentation (proposition « d'une contribution de 15 euros par agent pour financer le maintien dans l'emploi sur 10 ou 15 ans des bénéficiaires du FIPHFP » ou « l'assistance c'est fini, on est dans une ère de mutualisation »).*

FO Finances *tient à rappeler que d'une part, elle reste indéfectiblement attachée au respect des droits statutaires qui ne doivent être considérés comme quelque forme prétendue « d'assistance » que ce soit. (Le droit n'est pas la charité) et que, d'autre part, elle rejette toute remise en cause des droits républicains qui ne sauraient voir substituer leur garantie par l'Etat par le financement des droits par les agents publics eux-mêmes. Accepter un principe contraire mettrait en cause le cadre républicain du statut de la Fonction Publique.*
FO Finances refuse que les agents de la Fonction Publique porteurs de handicap soient la variable d'ajustement budgétaire de la réduction des budgets publics.

FO* Finances**, *a appelé tous les fonctionnaires à la grève le 10 octobre 2017 pour le respect des droits statutaires, le maintien du Service Public républicain et* ***revendique également l'annulation des prélèvements opérés par le gouvernement sur le FIPHFP, la restitution des 87 millions d'euros initialement destinés à l'emploi des fonctionnaires en situation de handicap et prélevés sur le fonds pour financer les emplois aidés. ***FO* Finances** *continuera de défendre les fonctionnaires et agents publics en situation de handicap pour qui la spoliation du FIPHFP, ajoutée aux attaques du gouvernement actuel sur leur pouvoir d'achat, constitue une double peine.*

***

Pour ce qui est de ce groupe de travail, au-delà des tableaux statistiques qui ont été transmis et qui n'ont guère évolué depuis nos deux dernières réunions d'avril et mai dernier, il est temps pour **FO Finances** de passer aux actes afin que les engagements ministériels soient mis en œuvre concernant notamment :

Le démarrage de l'étude concernant le déroulement de carrière des agents en situation de handicap afin de mettre fin aux éventuelles inégalités de traitement ainsi qu'à toute forme de discrimination ;

La poursuite de la formation des cadres au handicap ;

L'accessibilité numérique qualifiée « d'objectif majeur » dans la convention 2017/2019 Bercy/ FIPHFP mais curieusement absente de l'ordre du jour de ce groupe de travail, à travers :

- la création d'un réseau inter-directionnel de « correspondants accessibilité numérique » ;
- la formation concernant la réalisation de sites web ;
- la mise en place d'une formation des développeurs informatiques ;
- l'intégration de l'accessibilité numérique à des formations bureautiques destinées à l'ensemble des agents.

La sensibilisation du collectif de travail à l'accueil des collègues en situation de handicap;

Les épreuves aux concours et la scolarité.

Pour que ces dossiers avancent, **FO Finances** a rappelé qu'elle est tout à fait favorable à la tenue de groupes de travail thématiques et que l'obligation d'obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé(RQTH) pour l'obtention des aides liées aux prothèses auditives, est un recul pour les agents de Bercy concernés, qui pouvaient en bénéficier sur recommandations des Médecins de Prévention. Sans nier l'importance d'informer les agents sur ce nouveau dispositif, notamment à travers le projet de plaquette d'information rédigé par les Médecins de Prévention, remis en séance.

ELEMENTS STATISTIQUES

Au 1er janvier 2016, 8 665 agents bénéficiaient de l'obligation d'emploi (BOE) au sein des Ministères Economiques et Financiers dont 7 111 reconnus comme travailleurs en situation de handicap, répartis comme suit :
· 4 824 recrutés initialement comme travailleurs reconnus handicapés ;
· 1 741 reconnus en situation de handicap au cours de leur carrière ;
· 435 bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité ;
· 111 présentant une incapacité d'au moins 2/3, reclassés ou accidentés du travail.

Au 31 décembre 2016 :
-54 agents étaient en disponibilité d'office pour raisons de santé, soit 0,038 % des agents payés.
-sur 674 agents recrutés sur contrats pérennes (CDD, CDI, PACTE, agents recrutés par la voie de l'article 27 de la loi 84-16), 134 étaient des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), soit 19,88%.

PROPOSITIONS D'ACTION

En sus de la traditionnelle réunion annuelle qui étudie l'utilisation des crédits, les bilans statistiques et les flux de recrutements, des groupes de travail thématiques seront programmés en 2018.

Etude évolution de carrière : une enquête sous l'égide de l'INSEE sera menée. A cette fin, un questionnaire sera réalisé pour appréhender le « ressenti » des agents en situation de handicap.

L'objectif étant de « cerner le qualitatif ».
Pour **FO Finances**, même si le qualitatif a son importance, il faut aller bien au-delà, il ne peut s'agir, que d'une première étape vers la réalisation d'une véritable étude concernant l'évolution de carrière des agents en situation de handicap dont l'objectif est de mettre fin aux éventuelles inégalités de traitement ainsi qu'à toute forme de discrimination. Il est bien difficile d'avancer sur un sujet qui fait débat depuis près de 10 ans !

Elaboration d'une plaquette d'information RQTH destinée aux agents. Le projet présenté en séance est destiné à fournir aux agents toutes les informations utiles sur le bénéfice d'une RQTH. Dès finalisation, il sera largement communiqué.

Point formation et sensibilisation du collectif de travail : Globalement en 2016 , les 12 sessions de formation/information ou sensibilisation programmées ont bien été réalisées. Sans nous en communiquer le bilan, la formation des cadres n'aurait pas remporté le succès espéré.

FO Finances a précisé être favorable à l'intégration, dans la formation initiale, d'un module de sensibilisation au handicap. Concernant le collectif de travail, de nombreux documents existent déjà (guide « handicap » de la CRIPH ; aménagements des postes de travail réalisé par les Médecins de Prévention et étudiés par les CHSCT...) certains d'entre eux seront réactualisés.

ACCESSIBILITE NUMERIQUE : MISE EN ACCESSIBILITE DE SIRHIUS

Concernant la mise en accessibilité de fonctions essentielles du portail « agents » du logiciel SIRHIUS, un audit mené par l'INSEE et la DGFIP, en collaboration avec la mission SIRHIUS, a été restitué en juillet dernier. Suite aux conclusions de cet audit, l'équipe support SIRHIUS a transmis au prestataire chargé du développement une fiche d' évolution :
« ajout d'une barre d'accès rapide aux principaux processus utilisateurs » afin de créer un deuxième système de navigation permettant l'accès rapide aux principaux processus utilisateurs de SIRHIUS, notamment par une tabulation clavier.
Aucun autre élément n'a été évoqué concernant l'accessibilité numérique au sens large, le sujet étant toujours en réflexion…

Une lettre du Premier Ministre en date du 23 octobre 2017 demande aux Ministères de bien vouloir désigner un haut fonctionnaire en charge du handicap au 10 novembre 2017 : au jour de ce groupe de travail, le sujet était encore en réflexion.
Mme OUDOT a elle-même reconnu que la désignation prendra du retard.

Au final, un groupe de travail empreint d'inquiétude quant au financement des actions en faveur des personnels en situation de handicap à Bercy : la question de l'attribution de la totalité des crédits contenus dans la convention Bercy/ FIPHFP 2017/2019 se pose eu égard aux ponctions de 87 millions d'Euros opérées sur le FIPHFP qui oblige celui-ci à réduire son budget de 25%.

Néanmoins, un calendrier de réunions thématiques sera présenté pour 2018 : les moyens seront-ils au rendez-vous pour que vive une véritable politique ministérielle handicap à laquelle FO Finances est particulièrement attachée ?

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA FEDERATION SUR :
http://www.financesfo.fr/